

REPUBLIQUE DU RUANDA.-  
PREFECTURE DE KIBUNGU.-

OBJET:

Administration générale  
des réfugiés.-

N° 1891/A.I.37/02/DW.-



C.I. à Monsieur l'Administrateur Terr.Assistant NIJS  
à KIBUNGU.-

✓ C.I. à Monsieur l'Agent Territorial BAKKERS à KIBUNGU.-

C.I. à Monsieur le Comptable Territorial à KIBUNGU.-

C.I. à Monsieur MBONYI à KIBUNGU.-

L'ADM INISTRATEUR DE TERRITOIRE, ff,.-  
G. DE WEERD.-

A Monsieur l'Agent Territorial KARAHAMUHETO

à

BWIRIRI.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer mes directives en ce qui concerne l'administration du camp des réfugiés de Lubage.

Vous devez vous installer dans le centre de Bwiriri (Lubage) et vous occuper de l'administration générale de l'installation et plus spécialement du recensement, avancement des travaux, recensement des personnes qui défrichent et cultivent.

Vous devez tenir une comptabilité rigoureuse des vivres. Les personnes qui ont droit à une ration recevront par jour:

- 500 grs (ou 250 grs par enfant) de haricots.
- 1 louche huile
- 15 grs de sel
- 25 grs sucre par enfant
- 1½ tasse de lait par enfant.

Vous faites le plus vite possible la remise-reprise de tout le stock de vivres se trouvant à Bwiriri et de tous les registres administratifs. Monsieur Mbonyi reste responsable du magasin transit à Kibungu.

Ont seuls droit à être rationnés par les soins du gouvernement les personnes qui exécutent le programme de mise en culture que je leur ai prescrit.

Ce programme prévoit :

- du 15 juillet au 1<sup>er</sup> août : remise en état de la route devant leur parcelle, construction d'un WC et d'une fosse à fumier; nettoyage de la parcelle sur laquelle se trouve leur maison et qui a été défrichée par les soins du gouvernement; entretien de leur maison.
- à partir du 1<sup>er</sup> août 10 ares de chaque parcelle doivent être défrichées. Chaque parcelle a 50 m de longueur donc tous les quinze jours on doit défricher 20 m en profondeur.
- à partir du 1<sup>er</sup> octobre le terrain défriché doit être mis en culture.

Celui qui exécute ce programme est rationné, celui qui ne l'exécute pas ne le sera pas.

Vous devez exercer un contrôle rigoureux en ce qui concerne l'exécution de ces travaux.

Vous expliquerez à ces réfugiés que plus aucune ration ne sera distribuée dès que la récolte des haricots commence dans le Territoire.

Leur problème n'est pas un problème politique mais un problème social. Le gouvernement essaye de les aider, ceux qui sont de mauvaise foi ou mal intentionnés déterminent leur propre destin.

Je vous signale que vous êtes également OPJ pour la rég

.....

et qu'en cette qualité vous pourrez dresser un PV judiciaire en vers les individus qui essayent de saboter toute mise en culture et éventuellement les arrêter.

Je vous accorder pour les mois d'août et septembre deux fois trois cent kilomètres classe I.

Vous viendrez au Territoire une fois tous les quinze jours le lundi ainsi que chaque fois que les circonstances l'exigent absolument.

A cette occasion vous me donnerez un rapport complet de la situation et de l'avancement de l'installation.-

L'Administrateur de Territoire, ff, --

G. DE WEERD.-

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'G. DE WEERD', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible due to the cursive nature of the handwriting.